



L'heure est à la mobilisation pour faire valoir les revendications !

Dans un contexte politique et social compliqué, marqué par des résultats aux élections européennes qui cristallisent un rejet de la politique du gouvernement, et par la décision du président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale, ce qui « *constitue un aveu d'échec* », le SNUDI-FO 22 réaffirme son opposition à toute forme de racisme et de rejet de l'autre et rappelle son attachement à « *FO un syndicat pas un parti.* »

Fidèle aux traditions de Force Ouvrière, le SNUDI-FO 22 défend « *l'indépendance absolue du syndicat vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou des groupements politiques* » et « *son attachement à la charte d'Amiens, fondement du syndicalisme libre et indépendant qui place l'action du syndicat en dehors de toute emprise politique* ».

Elections législatives anticipées, jeux olympiques dans la foulée... pour le SNUDI-FO 22, il n'y a ni pause, ni trêve pour les revendications et l'organisation de la mobilisation pour les faire aboutir. Les enseignants, parents, élus rassemblés avec leurs organisations au meeting unitaire du 5 juin pour l'annulation du plan de 45 fermetures de classes et l'ouverture des classes demandées ont raison.

En effet, le SNUDI-FO 22 considère que précisément l'heure est à la mobilisation pour faire valoir nos revendications et obtenir l'abrogation de toutes les contre-réformes imposées par un exécutif totalement désavoué :

- Abrogation de la réforme des retraites Macron Borne ;
- Abrogation de la « loi immigration », loi de stigmatisation des travailleurs immigrés et de leurs enfants - nos élèves - et de remise en cause de leurs droits ;
- Retrait du projet de loi Guérini détruisant le statut de fonctionnaire ;
- Abrogation de la loi Dussopt de transformation de la fonction publique ;
- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite et rattrapage des pertes subies depuis 2000 (28,5%) ;
- Abrogation de l'arrêté du 15 mars et de la note de service du 18 mars instaurant groupes de niveau et « Choc des savoirs » dans les collèges ;
- Annulation des coupes budgétaires et des suppressions de postes ;
- Annulation de la totalité des 45 fermetures de classes prévues dans le département ; ouverture de toutes les classes et postes demandés par les écoles ;
- Abandon des évaluations d'école ; Octroi de tous les temps partiels demandés ;
- Abandon de l'acte II de l'École inclusive ; retrait du projet de décret programmant l'externalisation des ESMS ! Abandon des PAS !
- Satisfaction des revendications des AESH : un statut de la Fonction publique et un temps plein de 24 heures sur 36 semaines, un vrai salaire, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- Retrait du projet de loi visant la création d'un ordre des psychologues et du projet 4DS transférant le corps des PSY-EN aux collectivités territoriales.

Lors des prochaines élections législatives, le SNUDI-FO 22 ne donnera aucune consigne de vote et restera sur le terrain syndical pour porter ses revendications et défendre en toute indépendance les intérêts des personnels.

Vous pouvez prendre connaissance en pièces jointes des communiqués de la Confédération FO et de la FNEC FP-FO, dans lesquels le SNUDI-FO 22 s'inscrit.

Saint-Brieuc, le 12 juin 2024